

LE SAVIEZ-VOUS ?

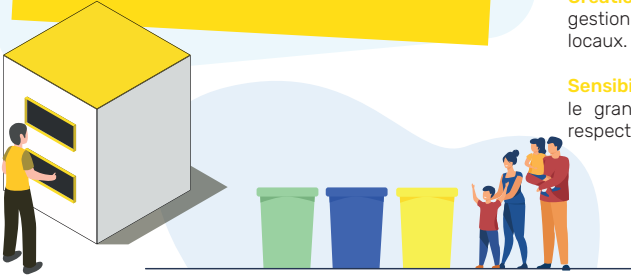
LA COLLECTE SÉLECTIVE

QU'EST-CE QUE LA COLLECTE SÉLECTIVE ?

La collecte sélective est une **démarche essentielle dans la gestion des déchets** visant à **séparer les emballages recyclables et les papiers des déchets non recyclables**.

Il existe plusieurs schémas de collecte sélective :

- ➔ le **porte à porte** (PAP) : chaque habitant possède son bac
- ➔ et **l'apport volontaire** (AV) : des conteneurs sont mis en place sur le domaine public.



LES AVANTAGES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Réduction de l'enfouissement et de l'incinération : Moins de déchets finissent dans les ISDND (installations de stockage des déchets non dangereux) ou incinérés réduisant ainsi les impacts environnementaux.

Economie des Ressources : Les matériaux recyclés peuvent être réutilisés, diminuant ainsi la nécessité d'extraire de nouvelles matières premières.

Diminution de l'empreinte carbone : Le recyclage consomme souvent moins d'énergie que la production à partir de matière vierge.

Création d'emplois : Les secteurs du recyclage et de la gestion des déchets créent de nombreux emplois locaux.

Sensibilisation et responsabilisation : Elle encourage le grand public à adopter des comportements plus respectueux de l'environnement.

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

À TRIER



À TRIER



À JETER



À TRIER



CITEO

CITEO est l'**éco-organisme** (cf. définition d'un éco-organisme dans la fiche le saviez-vous déchèterie) en charge du recyclage des emballages à savoir les emballages ménagers, papiers et verre.

Il prélève une contribution auprès des producteurs d'emballages qu'il redistribue auprès des collectivités en fonction de leurs performances de recyclage (tonnes entrantes dans les centres de recyclage).

Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?
05 55 12 12 87 - www.syded87.org



À jeter ? À trier ? Téléchargez l'appli Guide du tri



SYDED
HAUTE-VIENNE
tous écocitoyens !



CITEO

POUR PLUS DE PRÉCISIONS SUR LES CONSIGNES DE TRI :

<https://citeo.guidedutri.fr/>
ou sur le site internet de CITEO <https://www.citeo.com/>



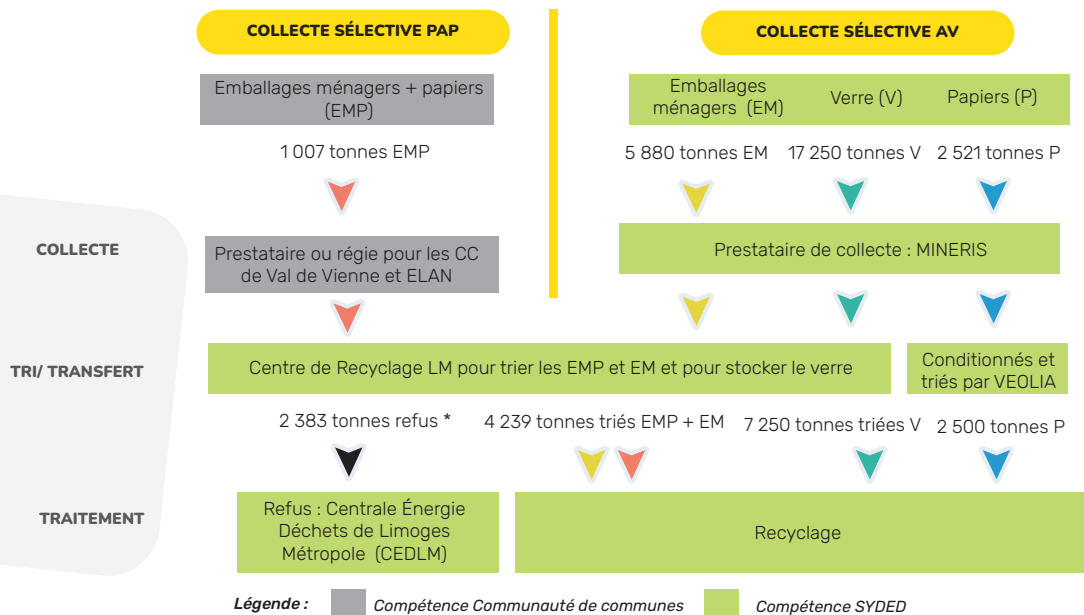
SYDED
HAUTE-VIENNE
tous écocitoyens !



LA COLLECTE SÉLECTIVE



ORGANISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE SUR LE TERRITOIRE DU SYDED EN 2023



DÉFINITION «REFUS DE TRI» Il désigne l'ensemble des matériaux ou des déchets qui, malgré leur présence dans les bacs et conteneurs de collecte sélective, ne peuvent pas être recyclés et sont ainsi écartés lors du processus de tri. Ces matériaux aussi appelés « indésirables » peuvent inclure, des déchets incorrectement triés, des déchets souillés et des matériaux non recyclables

COMPÉTENCES

La **collecte en porte à porte** des bacs relève de la compétence des **Communautés de communes**. La **collecte des conteneurs en apport volontaire** du SYDED, le **tri**, le **conditionnement** et le **recyclage** sont gérés par **SYDED**.

LES FILIÈRES DE RECYCLAGE EN 2024

Le **verre** est recyclé par l'entreprise OI sur différents sites lui appartenant en France pour refaire des bouteilles en verre.

Le **papier** collecté en apport volontaire est recyclé par le papetier Norske Skog à Golbey en France pour refaire du papier.

Les **cartonnettes** sont recyclées par le papetier SMURFIT KAPPA à Saillat-sur-Vienne pour refaire du carton.

Les **bouteilles en plastique** sont recyclées dans différentes usines en France et en Espagne pour refaire des bouteilles (57%), de la fibre (1%), des tubes et tuyaux, sacs poubelles et fibre divers (1%) et différents objets (14%), (91 % en France et 9 % en Europe).

Les **films plastiques** sont recyclés en France dans une entreprise qui fabrique des granulés de plastique, qui seront utilisés pour fabriquer de nouveaux objets.

Les **briques en carton** sont recyclés en France pour fabriquer du papier hygiénique.

L'**acier** est recyclé en France et en Espagne pour refabriquer n'importe quel objet en acier.

L'**aluminium** est recyclé pour refabriquer n'importe quel objet en aluminium.